

DEMANDE DE FINANCEMENT

- 1) Retirer un dossier auprès de l'association P.I.C. local.
- 2) Rédiger le dossier de demande de financement, renseigner toutes les rubriques du formulaire et communiquer toutes les pièces utiles (devis, projet d'affiche, information, ...). Le dossier devra comporter les informations permettant d'évaluer le contenu du projet, son intérêt, son originalité, sa durée, son organisation, les devis et le budget prévisionnel.
- 3) Déposer le dossier, accompagné d'un RIB, deux semaines avant la date du comité à l'association gérant le comité de gestion local. Une demande de financement incomplète ne sera pas traitée.
- 4) Présenter physiquement le projet devant le comité de gestion.

BILAN

A l'issue de la réalisation du projet, le porteur de projet s'engage à présenter et à fournir au comité d'attribution du PIC Cœur d'Ostrevent par écrit un bilan qualitatif et financier équilibré de son action en y annexant :

- Tous les supports de communication utilisés lors de son action.
- Toutes les factures inhérentes au projet, justifiant le coût de l'action.

Si cette étape n'est pas respectée, le remboursement de la subvention PIC sera alors exigé.

LES ACTEURS DU DISPOSITIF

- Animation et accompagnement des projets locaux :

Il est maintenu sur chaque collectivité, un comité de gestion composé de différentes associations et d'habitants non constitués en association loi 1901 dont vous trouverez en pièce jointe la liste des représentants de chaque P.I.C. Local communal.

L'association référente du P.I.C. Local rencontre les porteurs de projet, analyse les projets présentés et vérifie leur éligibilité.

Elle élabore avec le demandeur leur projet, conseille et apporte une aide technique dans la réalisation du projet et la rédaction du bilan de l'action réalisée.

Relai, elle veille au bon fonctionnement du P.I.C. Local et du respect du règlement intérieur.

- Accompagnement de la C.C.C.O.



La C.C.C.O. apporte son soutien technique dans l'animation et l'accompagnement à la gestion du dispositif à l'échelle du Cœur d'Ostrevent.

- Gouvernance du P.I.C. Cœur d'Ostrevent



La gestion administrative et financière du P.I.C. est assurée par l'association L.A.P.A.G.E. Elle gère les fonds et assure la coordination à l'échelle du Cœur d'Ostrevent. Elle s'appuie sur le comité d'attribution Cœur d'Ostrevent, organe de validation des aides accordées à chaque projet.



Projet d'Initiative Citoyenne (PIC)



LE PROJET D'INITIATIVE CITOYENNE

Le Projet d'Initiative Citoyenne (PIC) a pour but de soutenir les projets portés par les habitants ou les associations au sein des quartiers prioritaires de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent.

Le PIC est un dispositif d'appui financier, simple et rapide. Cofinancés par la Région Hauts de France et l'ensemble des collectivités locales concernées, il a pour objectif de promouvoir la citoyenneté dans les quartiers de votre commune.

Des associations ou habitants des quartiers fragiles identifiés dans les contrats de ville pourront également élargir au dispositif.

OBJECTIFS

- ✚ Favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants ou d'associations par une aide financière souple et rapide.
- ✚ Soutenir les habitants, dans leur capacité à s'approprier leur environnement, s'organiser, monter des projets, les défendre, développer leur pouvoir d'agir.
- ✚ Accompagner l'émergence de projets ouverts à tous et contribuant à l'animation du quartier.
- ✚ Permettre par la réalisation d'un projet collectif, la promotion du vivre ensemble, la solidarité, la citoyenneté, l'amélioration du cadre de vie.

THEMATIQUES

Circuits courts

Lutte contre l'isolement

Lutte contre l'illettrisme

Echanges de savoirs

Transition énergétique et écologique

Valorisation du patrimoine

Innovation sociale

Insertion par l'économique

Démocratie numérique

Créativité artistique

FONCTIONNEMENT DU PIC



Le demandeur propose un micro-projet, qui s'appuie sur l'une des 10 thématiques.

Le comité de gestion local, détermine et attribue les aides. Le soutien financier est accordé par ce comité de gestion.

Le comité d'attribution verse l'aide validée par le comité de gestion local et suit intégralement la progression du projet.

Chargé par la C.C.C.O. de la gestion du PIC, le comité d'attribution rend compte de l'utilisation de la subvention.